



EUTELSAT COMMUNICATIONS

Société anonyme au capital de 682 178 378 euros
Siège social : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, France
481 043 040 R.C.S. Nanterre

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024/25



L'amendement au document d'enregistrement universel 2024/25 a été déposé le 24 novembre 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, tel qu'amendé, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129, tel qu'amendé.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») complète et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2024/25 d'Eutelsat Communications, déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2025 sous le numéro D.25-0693 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024/25** »).

Une table de correspondance est fournie dans le présent Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations mises à jour ou modifiées.

Dans l'Amendement, les expressions la « **Société** » ou « **Eutelsat Communications** » désignent la société Eutelsat Communications. Le terme « **Groupe** » désigne Eutelsat Communications et ses filiales consolidées, entrant dans son périmètre de consolidation, prises dans leur ensemble.

Le Document d'Enregistrement Universel 2024/25 ainsi que l'Amendement y afférent sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.eutelsat.com/>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>).

TABLE DES MATIÈRES

1.	EVENEMENTS RECENTS	3
1.1	Réalisation des augmentations de capital réservées	3
1.2	Assemblée générale du 20 novembre 2025	7
1.3	Communiqués de presse	9
1.3.1	5 novembre 2025 : Eutelsat annonce la nomination d’ un nouveau directeur financier	9
1.3.2	18 novembre 2025 : Eutelsat lance une Augmentations de Capital Réservées pour un montant de 828 millions d’ euros, première étape de sa stratégie globale de financement	10
2.	PERSONNES RESPONSABLES.....	12
2.1	Responsable de l’ Amendement.....	12
2.2	Attestation.....	12
3.	TABLE DE CONCORDANCE	13

1. EVENEMENTS RECENTS

Les informations ci-dessous complètent le Document d'Enregistrement Universel 2024/25.

1.1 REALISATION DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES

Le 21 novembre 2025, à la suite de l'obtention par la société des autorisations réglementaires usuelles, la Société a réalisé la première tranche de son augmentation de capital d'environ 1,5 milliard d'euros annoncée le 19 juin 2025 et le 10 juillet 2025, consistant en la réalisation des augmentations de capital réservées d'un montant total de 828 millions d'euros (prime d'émission incluse) par émission d'actions ordinaires nouvelles à un prix de 4 euros par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'État français via l'Agence des Participations de l'État (l'« **APE** ») (l'« **État français** ») et d'autres actionnaires de référence de la Société : Bharti Space Limited, le Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (le « **Gouvernement UK** »), CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations (« **FSP** ») (ensemble, les « **Actionnaires de Référence** ») (les « **Augmentations de Capital Réservées** »).

Depuis cette date, le Conseil d'administration est désormais composé de 12 membres, Jean-Baptiste Massignon et Jérémie Gué étant entrés en fonction à compter de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées.

Par ailleurs, la Société a signé une convention de protection des actifs stratégiques devant être conclue avec l'Etat français, ayant pour objet de protéger les intérêts de souveraineté de l'État français dans le domaine spatial et des télécommunications.

En conséquence, les chapitres et sections suivants du Document d'Enregistrement Universel 2024/25 sont amendés et complétés par les modifications suivantes, apparaissant en italique.

Le Chapitre 7 « Autres informations » du Document d'Enregistrement Universel 2024/25 et en particulier la section 7.9 intitulée « Changements significatifs de la situation financière et réalisation attendue des augmentations de capital » est amendée comme suit :

A la suite de la réalisation de ces Augmentations de Capital Réservées au profit de chacun des Actionnaires de Référence, au total, 207 millions d'euros d'actions nouvelles ont été émises, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, au prix de 4,00 euros, pour un montant brut total (prime d'émission comprise) de 828 millions d'euros, dans les proportions suivantes :

Actionnaire de référence	Nombre d'actions	Montant de la souscription (€)
État français	137 685 395	550 741 580
Bharti Space Limited	7 467 500	29 870 000
Gouvernement UK	22 537 105	90 148 420
CMA CGM Participations	24 955 000	99 820 000
Fonds Stratégique de Participations (FSP)	14 355 000	57 420 000
TOTAL	207 000 000	828 000 000

À la suite de la réalisation de ces Augmentations de Capital Réservées, l'État français *détient ainsi* 29,65 % du capital et des droits de vote de la Société, tandis que Bharti Space Limited, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et FSP *détiennent* respectivement 17,88 %, 10,89 %, 7,46 % et 4,99 % du capital social et des droits de vote de la Société. Le tableau suivant présente la structure de l'actionnariat d'Eutelsat Communications telle qu'elle a été communiquée à la Société à la date du présent document, et telle qu'elle *ressort* à l'issue de ces Augmentations de Capital Réservées :

Actionnaire	Actionnariat à l'issue des Augmentations de Capital Réservées	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	%
État français	202 271 821	29,65 %
Bharti Space Ltd ⁽¹⁾	121 939 831	17,88 %
Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni	74 272 105	10,89 %
CMA CGM Participations	50 923 602	7,46 %
SoftBank Group Capital Europe Ltd	49 619 936	7,27 %
Hanwha Systems Co. Ltd	—	—
Fonds Stratégique de Participations (FSP)	34 053 210	4,99 %
Flottant et autres ⁽²⁾	149 097 873	21,86 %
TOTAL	682 178 378	100 %

(1) Le 10 octobre 2023, Bharti Global Limited a transféré l'ensemble de sa participation à Bharti Space Limited.

(2) Cette catégorie comprend un certain nombre d'actionnaires minoritaires d'Eutelsat Communications, notamment Türksat Satellite Communications et les sociétés nationales de télécommunications de Bosnie-Herzégovine et d'Albanie, 435 236 actions propres au 31 août 2025 via le contrat de liquidité et autres.

Aussi, en parallèle des Augmentations de Capital et dans le cadre de cette stratégie de renforcement de sa structure financière, le Groupe a commencé à initier le refinancement de sa dette bancaire et obligataire. Alors que la majorité de la dette existante du Groupe est émise au niveau de la filiale Eutelsat SA, la Société prévoit à l'avenir d'émettre de la dette au niveau d'Eutelsat Communications SA, sous réserve des conditions de marché. Eutelsat Communications SA a d'ores et déjà signé, le 13 novembre 2025, avec ses partenaires bancaires le refinancement de sa dette bancaire syndiquée par le biais d'une ligne de crédit renouvelable de 500 millions d'euros et d'un prêt à terme de 400 millions d'euros, de maturités trois ans et deux prolongations d'un an. Ces accords sont soumis à la réalisation d'une émission obligataire par Eutelsat Communications SA et à d'autres conditions usuelles pour ce type d'accord. Conformément aux communications récentes de la Société, afin de couvrir les besoins de financement de son plan à moyen terme, le Groupe est par ailleurs en discussions avancées avec les acteurs publics européens de financements de crédit à l'exportation (Financements ECA) et a mandaté une banque coordinatrice afin de travailler sur la mise en place de ces financements ECA.

La section 7.1.1.5 « Événements importants » est amendée comme suit :

A la suite de la réalisation des augmentations de capital réservées au profit de l'État français et d'autres actionnaires de référence, autorisées par les actionnaires d'Eutelsat Communications S.A. lors de l'Assemblée générale du 30 septembre 2025 (voir section 7.9 « Changements significatifs de la situation financière et réalisation attendue des augmentations de capital »), les principaux actionnaires d'Eutelsat Communications S.A. sont les suivants :

- l'État français (via l'APE) : 29,65 % du capital social de la Société ;
- Bharti Space Limited : 17,88 % du capital social de la Société ;
- le Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni : 10,89 % du capital social de la Société ;
- CMA CGM Participations : 7,46 % du capital social de la Société ;
- SoftBank Group Capital Europe Ltd : 7,27 % du capital social de la Société ;
- le Fonds Stratégique de Participations : 4,99 % du capital social de la Société.

La section 7.1.2.1 « Capital social » est amendée et complétée comme suit :

À la date de dépôt du document d'enregistrement universel, le capital social s'élevait à 475 178 378 euros. Il était divisé en 475 178 378 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune.

À la date de dépôt du présent Amendement (soit suivant la réalisation des augmentations de capital

réservées au profit de l'État français et d'autres actionnaires de référence), le capital social s'élève à 682 178 378 euros, divisé en 682 178 378 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

La section 7.1.2.7 « Evolution du capital social jusqu'à la date de dépôt du présent document » est complétée comme suit :

A la suite de la réalisation des augmentations de capital réservées au profit de l'État français et d'autres actionnaires de référence (voir section 7.9 « Changements significatifs de la situation financière et réalisation attendue des augmentations de capital »), le capital de la Société a été augmenté de 207 000 000 euros par l'émission de 207 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, chacune émise au prix de 4,00 euros pour un montant brut total (prime d'émission comprise) de 828 millions d'euros. Depuis lors et désormais, le capital social de la Société s'élève à 682 178 378 euros.

La section 7.3.4.2 « Convention de protection des actifs stratégiques » est amendée comme suit :

La Société *a signé* une convention de protection des actifs stratégiques *devant être conclue avec l'Etat français*, ayant pour objet de protéger les intérêts de souveraineté de l'État français dans le domaine spatial et des télécommunications. Celle-ci *confère* des droits spécifiques à l'État français sur certains actifs stratégiques, couvrant notamment les modalités de protection d'informations sensibles et de droits de propriété intellectuelle, des exigences de maintien d'activités sensibles en France, et le cas échéant dans l'Union européenne ainsi que les modalités de fourniture à l'État français de certains services de communication par satellite (voir section 4.4.5 « Facteurs de risque liés à la structure de l'actionnariat du groupe et à l'existence d'accords spécifiques et de *golden shares* conférant des droits spécifiques à des actionnaires clés » pour plus de détails sur cette convention).

Le Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise » du Document d'Enregistrement Universel 2024/25 et en particulier la section 2.1 intitulée « Composition du Conseil d'administration » est amendée comme suit :

Depuis le 21 novembre 2025, date de réalisation des augmentations de capital réservées, le Conseil d'administration est désormais composé de 12 membres. Il est présidé depuis le 4 août 2025, par Eric Labaye.

La section 2.1.1 « Politique de mixité et de diversité » est amendée comme suit :

Depuis le 21 novembre 2025, date de réalisation des augmentations de capital réservées, le Conseil d'administration est composé à 50 % d'administrateurs indépendants, à 41,66 % de femmes, et comprend quatre nationalités représentées, avec une grande diversité d'expérience et d'expertise (voir les biographies des membres dans la section 2.1.2 et la matrice d'expérience dans la section 2.3.3 pour plus de détails). La moyenne d'âge des membres du Conseil *est* de 60,4 ans.

La section 2.1.2 « Modifications intervenues au sein de la composition du conseil d'administration » est amendée comme suit :

La composition du Conseil d'administration telle qu'elle *ressort depuis la date de réalisation des augmentations de capital réservées* est détaillée ci-dessous :

Administrateurs	Âge ⁽¹⁾	Genre	Nationalité	Indépendant	Première nomination/co optation	Fin de mandat ⁽²⁾
Éric Labaye (Président)	64	H	Française	Oui	4 août 2025	2025
Sunil Bharti Mittal (Vice-président)	68	H	Indienne	Non	AG 2023	2027
CMA CGM (représenté par Ramon Fernandez)	58	H	Française	Oui	AG 2022	2026
Fonds Stratégique de Participations (FSP) (représenté par Agnès Audier)	60	F	Française	Oui	AG 2016	2027
Bharti Space Limited (représenté par Akhil Gupta)	69	H	Indienne	Non	AG 2023	2025
Le Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (représenté par Elena Ciallie)	58	F	Italienne/ Britannique	Non	AG 2023	2027
Padraig McCarthy	65	H	Irlandaise/ Luxembourgeois	Oui	AG 2023	2026
Florence Parly	62	F	Française	Oui	AG 2023	2025
Agence des Participations de l'État (APE) (représentée par Guillemette Kreis)	45	F	Française/Britannique	Non	1 ^{er} août 2025	2029
Lucia Sinapi-Thomas	61	F	Française	Oui	4 août 2025	2027
Jean-Baptiste Massignon	61	H	Française	Non	AG 30 septembre 2025	2029
Jérémie Gué	56	H	Française	Non	AG 30 septembre 2025	2028

(1) Âge au 30 octobre 2025.

(2) À l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin.

Le paragraphe « Modifications devant être proposées lors des prochaines assemblées générales » est amendé comme suit :

Au cours de ladite Assemblée générale, Jean-Baptiste Massignon et Jérémie Gué ont été nommés administrateurs de la Société et *sont entrés* en fonction à compter de la réalisation des augmentations de capital réservées *autorisées* par cette assemblée. En outre, le renouvellement des mandats d'Éric Labaye, de Bharti Space Limited (représenté par Akhil Gupta) et de Florence Parly *a été approuvé* lors de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2025.

En conséquence, *depuis le 21 novembre 2025*, date de réalisation des augmentations de capital réservées, le Conseil d'administration *est désormais* composé de 12 membres, dont 5 de femmes et 50 % de membres indépendants.

Le Chapitre 4 « Principaux risques concernant le Groupe et disposition de contrôle interne et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel 2024/25 et en particulier la section 4.4.5 intitulée « Facteurs de risque liés à la structure de l'actionnariat du groupe et à l'existence d'accords spécifiques et de *golden shares* conférant des droits spécifiques à des actionnaires clés » est amendée comme suit :

Depuis la réalisation des augmentations de capital réservées au profit de l'État français et des autres actionnaires de référence autorisées par l'Assemblée générale du 30 septembre 2025, l'État français (via l'APE) *détient* environ 29,65 % du capital social et des droits de vote de la Société, tandis que Bharti Space Limited, le gouvernement britannique, CMA CGM Participations et FSP *détiennent* respectivement 17,88 %, 10,89 %, 7,46 % et 4,99 % du capital social et des droits de vote de la Société..

En outre, la Société *a signé* une convention de protection des actifs stratégiques *devant être conclue avec l'État français*, en vertu de laquelle l'État français conservera des droits spécifiques sur certains

actifs stratégiques ou certaines filiales du Groupe. Ces droits *incluent notamment* un droit d'information ou d'agrément préalable sur certains transferts d'actifs stratégiques, certaines modifications de l'actionnariat ou concessions de droits à des tiers sur ces actifs. L'État français peut également prévoir des exigences de nationalité au sein des instances dirigeantes et de maintien en France (et, le cas échéant, dans l'Union européenne) de certaines activités sensibles, les modalités de protection d'informations sensibles et de droits de propriété intellectuelle, ainsi que les modalités de fourniture à l'État français de certains services de communication par satellite. L'État français bénéficiera également de droits préférentiels au niveau d'Eutelsat S.A. et de certaines filiales (à savoir Fransat S.A. et Konnect Africa France S.A.S.) grâce à l'octroi d'une *golden share* au niveau d'Eutelsat S.A., y compris le droit de nommer des administrateurs et des censeurs, et des droits de veto sur les décisions affectant des activités sensibles, telles que définies par le règlement intérieur du comité de sécurité.

1.2 ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'Assemblée générale des actionnaires s'est réunie le 20 novembre 2025 et a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui était soumises. Tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet de la Société : (<https://www.eutelsat.com/>).

Le Chapitre 7 « Autres informations » du Document d'Enregistrement Universel 2024/25 et en particulier la section 7.1.2.3 intitulée « Programme de rachat d'actions » est amendée comme suit :

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 20 novembre 2025 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder au rachat par la Société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital et pour un prix unitaire maximum d'achat de 12 euros. À la date de dépôt du présent Amendement, le programme de rachat d'actions ainsi autorisé n'a pas encore été mis en œuvre.

La section 7.1.2.5 intitulée « Capital social autorisé mais non émis » est désormais rédigée comme suit :

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations de compétences et autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2025 en vigueur à la date du document :

Résolution n°	Autorisations accordées lors de l'Assemblée	Durée/Date d'échéance de la délégation	Montant nominal maximal/Plafonds applicables pour chaque résolution	Plafond global commun à plusieurs résolutions	Sous-plafond commun à plusieurs résolutions
18	Augmentation du nombre d'actions à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du DPS*	26 mois maximum à compter de l'AG du 30 septembre 2025 30 novembre 2027	15 % du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	N/A	N/A
16	Émission d'actions ordinaires de la société avec conservation du DPS* aux actionnaires	26 mois maximum à compter de l'AG du 30 septembre 2025 30 novembre 2027	Actions ordinaires : 672 millions d'euros (valeur nominale et montant brut) Plafond indépendant Titres de créances : N/A	N/A : Le plafond est fixé de manière autonome et distincte des autres résolutions	N/A

Résolution n°	Autorisations accordées lors de l'Assemblée	Durée/Date d'échéance de la délégation	Montant nominal maximal/Plafonds applicables pour chaque résolution	Plafond global commun à plusieurs résolutions	Sous-plafond commun à plusieurs résolutions
19	Émission d'actions ordinaires de la Société, sans DPS*, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe	26 mois maximum à compter de l'AG du 30 septembre 2025 30 novembre 2027	Actions ordinaires : 4 millions d'euros Titres de créances : N/A	Plafond global prévu dans la 17 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2025 Actions ordinaires : 95 millions d'euros Titres de créances : 1 milliard d'euros	Sous-plafond Actions ordinaires : 47 millions d'euros
20	Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une réduction de capital motivée par des pertes	6 mois maximum à compter de l'AG du 30 septembre 2025 30 mars 2026	675 356 594,22 euros	N/A	N/A

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations de compétences et autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2025 en vigueur à la date du document :

Résolution n°	Autorisations accordées lors de l'Assemblée	Durée/Date d'échéance de la délégation	Montant nominal maximal/Plafonds applicables pour chaque résolution	Plafond global commun à plusieurs résolutions (Actions ordinaires)	Plafond commun à plusieurs résolutions (Titres de créances)
24	Achat par la Société de ses propres actions	18 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 mai 2027	10 % du capital social de la Société et paiement maximum 250 millions d'euros	N/A	N/A
25	Réduction du capital social par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions	18 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 mai 2027	10 % du capital par périodes de 24 mois	N/A	N/A
29	Augmentation du nombre d'actions à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou annulation du DPS*	26 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 janvier 2028	15 % du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	N/A	N/A
26	Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	26 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 janvier 2028	Actions ordinaires : 136 millions d'euros (plafond indépendant) Titres de créances : N/A	N/A : Le plafond est fixé de manière autonome et distincte des autres résolutions	N/A

Résolution n°	Autorisations accordées lors de l'Assemblée	Durée/Date d'échéance de la délégation	Montant nominal maximal/Plafonds applicables pour chaque résolution	Plafond global commun à plusieurs résolutions (Actions ordinaires)	Plafond commun à plusieurs résolutions (Titres de créances)
27	Émission d'actions ordinaires ou de titres de la Société avec annulation du DPS* dans le cadre d'une offre publique	26 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 janvier 2028	Actions ordinaires : 68 millions d'euros Titres de créances : 1 milliard d'euros	Plafond des augmentations de capital Actions ordinaires: 68 millions d'euros	Plafond des émissions de titres de créances Titres de créances: 1 milliard d'euros
28	Émission d'actions ordinaires ou de titres de la Société avec annulation du DPS* dans le cadre d'une offre publique adressée exclusivement à des investisseurs qualifiés	26 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 janvier 2028	Actions ordinaires : 68 millions d'euros Titres de créances : 1 milliard d'euros		
30	Émission d'actions ordinaires ou de titres de la Société avec annulation du DPS* en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 janvier 2028	Actions ordinaires : 68 millions d'euros Titres de créances : 1 milliard d'euros		
31	Émission d'actions ordinaires ou de titres de la Société avec annulation du DPS*, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social de la Société, à l'exclusion du cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 janvier 2028	Actions ordinaires : 10 % du capital social de la Société Titres de créances : 1 milliard d'euros		
32	Émission d'actions ordinaires de la Société, sans DPS*, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe	26 mois maximum à compter de l'AG du 20 novembre 2025 20 janvier 2028	Actions ordinaires : 6 millions d'euros Titres de créances : N/A		N/A

* DPS : Droit préférentiel de souscription

1.3 COMMUNIQUES DE PRESSE

Les informations ci-dessous proviennent des communiqués de presse publiés après la publication du Document d'Enregistrement Universel 2024/25.

1.3.1 5 novembre 2025 : Eutelsat annonce la nomination d'un nouveau directeur financier

« **Paris, le 5 novembre 2025** - Eutelsat (ISIN : FR0010221234 - Euronext Paris / London Stock Exchange : ETL) annonce la nomination de Sébastien Rouge au poste de directeur financier et membre du comité exécutif du Groupe, sous la direction du directeur général Jean-François Fallacher. Cette nomination prendra effet le 1^{er} février 2026.

Sébastien apporte plus de 30 ans d'expérience internationale en finance dans divers secteurs industriels et technologiques où la performance repose à la fois sur la qualité de l'exécution et la pertinence de la vision à long terme. Cette nomination reflète l'engagement d'Eutelsat en faveur de la résilience financière, de l'excellence opérationnelle et de la croissance stratégique.

Sébastien rejoint Eutelsat de chez Imerys, où, en tant que directeur financier, il a joué un rôle essentiel dans le renforcement des performances financières et la transformation numérique du groupe.

Auparavant, il a occupé des postes clés dans d'autres groupes industriels de premier plan, notamment celui de directeur financier de Soitec, leader mondial des matériaux semi-conducteurs. Il a effectué une partie de sa carrière au sein du groupe Alstom, où il a occupé plusieurs postes de direction, dont celui de vice-président senior des finances chez Alstom Power, avant de rejoindre le groupe GE, où il a occupé divers postes, notamment celui de PDG de la coentreprise GE-Alstom Nuclear Systems et directeur financier de Steam Power Systems au sein de GE Power.

Diplômé de l'EDHEC Business School, Sébastien est de nationalité française.

Sébastien Rouge succède à Christophe Caudrelier, qui quittera son poste de directeur financier après trois années où il a joué un rôle clé dans la transformation du Groupe. Christophe travaillera en étroite collaboration avec Sébastien afin d'assurer une transition harmonieuse et efficace, reflétant son engagement continu envers le groupe pendant cette phase importante.

Jean-François Fallacher, PDG d'Eutelsat, a déclaré : « *La grande expertise financière de Sébastien et son leadership au sein d'organisations industrielles complexes font de lui un atout important pour l'équipe de direction d'Eutelsat. Son leadership sera essentiel pour soutenir la feuille de route stratégique et opérationnelle du Groupe, tout en garantissant de solides performances financières dans l'ensemble de l'entreprise et en offrant une valeur durable à l'ensemble de nos parties prenantes.* »

Nous remercions Christophe Caudrelier pour son engagement et son professionnalisme au cours des trois dernières années. Il a joué un rôle clé dans le soutien apporté à Eutelsat lors de son pivot stratégique vers le télécom et de la fusion avec OneWeb, contribuant ainsi à renforcer les fondements financiers du Groupe pendant une période de transformation importante. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets futurs. » »

1.3.2 18 novembre 2025 : Eutelsat lance une Augmentations de Capital Réservées pour un montant de 828 millions d'euros, première étape de sa stratégie globale de financement

« **Paris, le 18 novembre 2025** - Le Conseil d'administration d'Eutelsat (ISIN : FR0010221234 – Euronext Paris / London Stock Exchange : ETL) (la « **Société** ») a approuvé aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de 828 millions d'euros par voie d'augmentation de capital réservée au prix de 4,00 € par action, souscrite par l'État français¹, Bharti Space Limited, le gouvernement de Sa Majesté², CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations (« **FSP** ») (l'« **Augmentation de Capital Réservée** »), conformément aux résolutions extraordinaires votées lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2025.

L'État français souscrira un montant de 551 millions d'euros, Bharti Space Limited 30 millions d'euros, le gouvernement de Sa Majesté 90 millions d'euros, CMA CGM Participations 100 millions d'euros et le FSP 57 millions d'euros.

À l'issue de cette Augmentation de Capital Réservée, l'État français détiendra 29,65 % du capital et des droits de vote de la Société, tandis que Bharti Space Limited, le gouvernement de Sa Majesté, CMA CGM Participations et le FSP détiendront respectivement 17,88 %, 10,89 %, 7,46 % et 4,99 % du capital et des droits de vote.

Le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital Réservée est attendu dans les prochains jours.

À la suite de sa réalisation, Jean-Baptiste Massignon et Jérémie Gué, nommés par l'Assemblée générale du 30 septembre 2025, prendront leurs fonctions au sein du Conseil d'administration en tant que administrateurs de l'État français. Le Conseil comptera alors 12 membres.

¹ Le Gouvernement français investira via le véhicule de l'Agence des Participations de l'État (« **APE** ») (l'« **État français** »).

² Via le Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni.

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)

Comme annoncé les 19 juin 2025 et 10 juillet 2025, une augmentation de capital de 672 millions d'euros sera réalisée par voie d'émission avec droits préférentiels de souscription (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »), pour laquelle les investisseurs de l'Augmentation de Capital Réservée se sont engagés à exercer l'intégralité de leurs droits.

Au total, Eutelsat a ainsi reçu des engagements de souscription irrévocables représentant plus de 70 % du montant envisagé de l'Augmentation de Capital avec DPS.

Comme précédemment communiqué, et sous réserve des conditions de marché et de l'approbation par l'AMF du Prospectus afférent, Eutelsat prévoit de réaliser cette Augmentation de Capital avec DPS d'ici la fin de l'année 2025.

Une stratégie globale de financement

Ces deux augmentations de capital, qui s'inscrivent dans une stratégie de financement globale comprenant également un plan spécifique de refinancement de la dette, visent à renforcer la flexibilité financière du Groupe et à soutenir les investissements dans ses capacités actuelles en orbite basse (LEO) ainsi que dans la future constellation IRIS², tout en accélérant la réduction de l'endettement vers un objectif moyen terme de 3x Dette nette / EBITDA.

Après ces deux augmentations de capital et la cession du segment terrestre passif, prévue au second semestre de l'exercice 2025-26, Eutelsat anticipe un ratio Dette nette / EBITDA ajusté d'environ 2,5x³ à la clôture de l'exercice 2025-26. La Société devrait ainsi être bien positionnée pour accéder aux marchés obligataires et lever du financement garanti par des crédits export, afin de couvrir intégralement les besoins de son plan à moyen terme.

Perspectives financières⁴

Eutelsat confirme ses objectifs pour l'exercice 2025-26⁵, visant un chiffre d'affaires en ligne avec celui de l'exercice 2024-25, et une marge d'EBITDA ajusté légèrement inférieure. Le chiffre d'affaires issu de l'activité LEO devrait croître de 50 % sur un an.

Les dépenses d'investissement brutes devraient se situer dans une fourchette comprise entre 1,0 et 1,1 milliard d'euros

Les objectifs à plus long terme sont également confirmés : Chiffre d'affaires des quatre activités opérationnelles se situant dans une fourchette comprise entre 1,5 et 1,7⁶ milliard d'euros d'ici la fin de l'exercice 2028-29, soutenu notamment par les revenus du LEO dont la croissance est nettement supérieure à celle du marché ; Effet de levier opérationnel permettant une amélioration de la marge EBITDA ajusté⁷ comprise entre le milieu et le haut de la fourchette à un chiffre, pour aboutir à une marge d'au moins 60 % d'ici l'exercice 2028-29. A plus long-terme (post exercice 2028-2029), le marché B2B de la connectivité devrait continuer de croître à un rythme de croissance annuelle à deux chiffres, guidée par une croissance toujours soutenue du marché du LEO »

³ Après impact de la cession partielle des infrastructures au sol de 0,5 milliard d'euros.

⁴ Les objectifs financiers reposent sur les hypothèses suivantes : (i) absence d'impact additionnel sur les revenus lié aux sanctions imposées aux chaînes diffusées sur la flotte du Groupe ; (ii) le lancement à coût nominal et la mise en service des satellites en cours de construction conformément au calendrier prévu par le Groupe ; (iii) aucun incident affectant les satellites en orbite.

⁵ Avant impact de la cession partielle des infrastructures au sol.

⁶ Données établies sur la base d'un taux de change euro/dollar de 1,12x et après impact de la cession partielle des infrastructures au sol.

⁷ Comprenant un impact annualisé estimé à hauteur de (75-80) millions d'euros sur l'EBITDA ajusté en raison de la cession partielle des infrastructures passives au sol.

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT

Monsieur Jean-François Fallacher, Directeur Général d'Eutelsat Communications.

2.2 ATTESTATION

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 24 novembre 2025

Monsieur Jean-François Fallacher

Directeur Général d'Eutelsat Communications

3. TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document d'Enregistrement Universel 2024/25 complété du présent Amendement y afférent, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement européen 2019/980 du 14 mars 2019, tel qu'amendé.

Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2024/2025		Amendement	
	Sections	Numéro de page	Sections	Numéro de page
1. Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente				
1.1. Identité des personnes responsables	Section 7.13.1	367	Section 2.1	12
1.2. Déclaration des personnes responsables	Section 7.13.2	367	Section 2.2	12
1.3. Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A			
1.4. Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A			
1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Couverture arrière intérieure	400		
2. Contrôleurs légaux des comptes				
2.1. Identité des contrôleurs légaux	Section 7.11.1	366		
2.2. Changement éventuel	N/A			
3. Facteurs de risque	Chapitre 4	206	Section 1.1	6, 7
4. Information concernant l'émetteur				
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	Section 7.1.1.1	338		
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	Section 7.1.1.2	338		
4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Section 7.1.1.3	338		
4.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	Section 7.1.1.4	338		
5. Aperçu des activités				
5.1. Principales activités	Section 1.2.1	12		
5.1.1. Nature des opérations	Section 1.2.1	12		

5.1.2. Nouveaux produits et services importants	Section 1.2.3.2	20		
5.2. Principaux marchés	Section 1.2.2	14		
5.3. Événements importants	Sections 1.1, 7.1.1.5	8	Section 1.1 Section 1.3.2	4 10, 11
5.4. Stratégie et objectifs	Sections 1.1, 1.2.3	8, 20	Section 1.3.2	10, 11
5.5. Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	Sections 4.2, 7.6, 7.7.1	209, 360, 361		
5.6. Déclaration sur la position concurrentielle	Section 1.2.2.1	14		
5.7. Investissements				
5.7.1. Investissements importants réalisés	Section 1.3	24		
5.7.2. Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Section 1.3	24		
5.7.3. Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	N/A			
5.7.4. Questions environnementales	Section 3.2	127		
6. Structure organisationnelle				
6.1. Description sommaire du Groupe	Section 7.4.1	356		
6.2. Liste des filiales importantes	Section 7.4.2	356		
7. Examen de la situation financière et du résultat				
7.1. Situation financière				
7.1.1. Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	Section 6.1	254		
7.1.2. Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	Section 7.6	360		
7.2. Résultats d'exploitation				
7.2.1. Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	Section 6.1.2	255		
7.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	Section 6.1.2	255		
8. Trésorerie et capitaux				

8.1. Information sur les capitaux	Sections 6.1.3.1, 6.2	260, 268		
8.2. Flux de trésorerie	Section 6.1.3.3	261		
8.3. Besoins de financement et structure de financement	Sections 6.1.3.3, 6.1.3.4	261, 267		
8.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A			
8.5. Sources de financement attendues	Sections 6.1.3.3, 6.1.3.4	261, 267		
9. Environnement réglementaire				
9.1. Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique	Chapitre 5	232		
10. Informations sur les tendances				
10.1. Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	Section 1.1	8		
10.2. Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	Section 1.1	8		
11. Prévisions ou estimations du bénéfice				
11.1. Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	Section 1.1	8		
11.2. Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	Section 1.1	8		
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A			
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale				
12.1. Informations concernant les membres	Sections 2.1, 2.2	32, 52	Section 1.1, Section 1.3.1	5, 6 9, 10
Nom, adresse professionnelle et fonction	Sections 2.1, 2.2	32, 52		
Nature de tout lien familial existant	Section 7.10	365		
Expertise et expérience	Sections 2.1, 2.2	32, 52		
Déclaration de non-condamnation	Section 7.10.1	365		
12.2. Conflits d'intérêts	Sections 2.3.4, 7.10.2	57, 365		
13. Rémunération et avantages				
13.1. Rémunération versée et avantages en nature	Section 2.4	66		

13.2. Provisions pour pensions et retraites	Notes annexes aux états financiers consolidés 7.8.1 et 7.8.2	316, 317		
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
14.1. Date d'expiration des mandats	Sections 2.1, 2.2	32, 52		
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	Section 2.3.4	57		
14.3. Informations sur les Comités d'audit et le Comité de rémunération	Section 2.3.8	61		
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	Section 2.3.1	54		
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Sections 2.1, 2.3.4	32, 57		
15. Salariés				
15.1. Nombre de salariés	Section 3.3.1.4	159		
15.2. Participations et stock-options	Section 2.4	66		
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A			
16. Principaux actionnaires				
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du document d'enregistrement	Section 7.3.1	352		
16.2. Existence de droits de vote différents	Section 7.3.1	352		
16.3. Contrôle direct ou indirect	Section 7.3.1	352		
16.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Section 7.3.5	355		
17. Transactions avec des parties liées	Notes annexes aux états financiers consolidés 8			
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
18.1. Informations financières historiques				
18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	Couverture arrière intérieure	400		
18.1.2. Changement de date de référence comptable	N/A			
18.1.3. Normes comptables	Section 6.1.1	254		

18.1.4. Changement de référentiel comptable	N/A			
18.1.5. Informations financières en normes comptables françaises	Section 6.3	323		
18.1.6. États financiers consolidés	Section 6.2	268		
18.1.7. Date des dernières informations financières	N/A			
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	N/A			
18.2.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles	Section 6.4	334, 335		
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques				
18.3.1. Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	Annexe 2, Annexe 3	370, 375		
18.3.2. Autres informations auditées	Annexe 3, Annexe 4	379, 385		
18.3.3. Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A			
18.4. Politique de distribution de dividendes				
18.4.1. Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	Section 6.1.4	267		
18.4.2. Montant du dividende par action	Section 6.1.4	267		
18.5. Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	Section 7.5	360		
18.6. Changement significatif de la situation financière	Section 7.9	363, 364	Section 1.1	3, 4
19. Informations supplémentaires				
19.1. Capital social				
19.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	Section 7.1.2.1	340	Sections 1.1, 1.3.2	4, 5, 10
19.1.2. Informations relatives aux actions non représentatives du capital	Section 7.1.2.2	340		
19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	Section 7.1.2.3	340	Section 1.2	7
19.1.4. Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A			
19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais	Section 7.1.2.5	341	Section 1.2	7, 8, 9

non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital				
19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	Section 7.1.2.6	345		
19.1.7. Historique du capital social	Sections 7.1.2.7, 7.3.1	345	Section 1.1	5
19.2. Acte constitutif et Statuts				
19.2.1. Registre et objet social	Section 7.1.3.1	346		
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	Section 7.1.2.9	345		
19.2.3. Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A			
20. Contrats importants	Section 7.7 Section 7.3.4	361 354	Section 1.1	5
21. Documents disponibles	Section 7.12	367		